Commune de
PLAINE-HAUTE
Côtes d'Armor

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 022-212201701-20260320-2026034D-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 mars 2026

Nombre de membres		
Effectif légal	Présents	Ayant pris part à la délibération
19	**19**	**19**

Date de la convocation
16/03/2026
Date d'affichage
16/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi vingt mars à dix-neuf heures, le conseil municipal, convoqué en séance d'installation du conseil municipal le seize mars deux mille vingt-six s'est réuni à la mairie de Plaine-Haute au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Mr Michel FERON, doyen de l'assemblée.

Etaient présents : PIERRE P, RAOULT S, LUCAS R, PANSART JF, BONNY V, LE COQ P, FERON M, MEHEUT L, OIZEL R, CLEMENT J, TOQUET C, BLANCHARD S, LE MOINE N, HUGER D, BIENNE S, LE FOL B, LETORT N, LE DENMAT M, GROUES J.

Secrétaire de séance : GROUES J.

Délibération n°2026034 : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 6 mars 2026

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 6 mars 2026 a été établi et transmis pour approbation.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021, entrant en vigueur le 1er juillet 2022, précisant le contenu, les modalités, la publicité et la conservation des procès-verbaux,

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Michel Feron,
Après avoir délibéré, par 18 voix pour et 1 abstention,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 6 mars 2026.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Philippe PIERRE

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Le

et publication ou notification

Le